



Mairie
de
Villiers-en-Bière

MAIRIE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL du 18/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente trois minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Présents : M. TRUCHON, Maire, M. DOTHÉE, M. GUILLEMIN, M. HESSEMANS
Adjoint au Maire, M. DA MOTA CARVALHO, Mme BURNICHON, M. HESSEMANS,
Mme DUSSART, M. ROUX, Mme BEN YELLES Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. DOTHÉE

Date de convocation : 12/12/2025
Date d'affichage : 12/12/2025

Ouverture de la séance à 19h33 par Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Le compte-rendu du 06 novembre 2025 est approuvé.

1-DÉLIBÉRATION : Approbation dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2025 avant l'adoption du budget primitif 2026 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément au Code Général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M 57, il est nécessaire de faire voter cette délibération afin de permettre à la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget primitif 2026,

Considérant que la somme de **248 532,54 €** est répartie par chapitre correspondant à **25 %** des crédits ouverts au budget 2025, de la manière suivante :

		2025		2026
CHAPITRE	ARTICLE	BP+DM	RAR 2024 à déduire	25 % Autorisés
20	202	10 000,00		2 500,00
	<i>total</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>2 500,00</i>
21	2111	20 000,00		5 000,00
	2113	10 000,00		2 500,00
	2116	5 000,00		1 250,00
	212	10 000,00		2 500,00
	2131	28 790,17		7 197,54
	2135	78 147,11	-8 147,11	17 500,00
	2138	5 000,00		1 250,00
	2151	30 000,00		7 500,00
	2152	611 000,00		152 750,00
	21531	10 000,00		2 500,00
	21532	10 000,00		2 500,00
	21538	10 000,00		2 500,00
	2156	5 000,00		1 250,00
	2157	5 000,00		1 250,00
	2158	79 940,88	-4 940,88	18 750,00
	2183	4 000,00		1 000,00
	2184	3 340,00		835,00
	2188	3 000,00		750,00
	<i>total</i>	<i>928 218,16</i>	<i>-13 087,99</i>	<i>228 782,54</i>
23	231	155 376,00	-86 376,00	17 250,00
	<i>total</i>	<i>155 376,00</i>	<i>-86 376,00</i>	<i>17 250,00</i>
	TOTAL	1 093 594,16	-99 463,99	248 532,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2025 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 dans la limite de 25 % des crédits ouverts par chapitre au budget 2026.

2-DÉLIBERATION : Attribution du fonds de concours pour la reprise des allées du parc à la commune de Villiers-en-Bière par la CAMVS de Melun Val-de-Seine :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du projet de reprise des allées du parc, la Commune de Villiers-en-Bière a sollicité le soutien financier de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine (CAMVS) au titre des fonds de concours.

Par délibération concordante, la CAMVS a attribué à la commune un fonds de concours destiné à participer au financement de cette opération, à hauteur de 12 228,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le fonds de concours attribué par la CAMVS et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

3-DÉLIBÉRATION : Approbation décision modificative n°3 – Budget 2025 – Exercice 2025 (Inscription budgétaire et comptable M57)

Monsieur le Maire expose que la décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits du budget de l'exercice 2025 afin de permettre l'inscription de dépenses relevant du **chapitre 014 – Atténuations de produits**.

Il est proposé d'inscrire des crédits complémentaires en **section de fonctionnement – dépenses**, pour un montant total de **17 500 €**, répartis comme suit :

- **Article 739218 : + 13 233 €**
- **Article 739331 : + 4 267 €**

Afin de financer ces inscriptions, la décision modificative prévoit des diminutions de crédits sur d'autres chapitres de la section de fonctionnement, sans impact sur l'équilibre budgétaire global, selon la répartition suivante :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général : – 17 500 €**
 - **Article 60631 : – 6 000 €**
 - **Article 622 : – 3 500 €**
 - **Article 623 : – 7 000 €**
 - **Article 635 : – 1 000 €**

Cette décision modificative permet ainsi d'assurer la correcte exécution budgétaire et comptable de l'exercice 2025, conformément aux règles de l'instruction budgétaire et comptable **M57**, tout en maintenant l'équilibre du budget.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur TRUCHON**

Informé :

- Que les vœux de la commune se dérouleront le vendredi 23 janvier 2026 à 19h00 dans la salle de la Bergerie.
- L'ouverture d'une enquête publique concernant l'avis hydrogéologique relatif à la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le périmètre de protection rapprochée du captage « Villiers 1 ».

- **Madame BURNICHON**

Fait état de dysfonctionnements du système de chauffage dans la salle des Granges.

Le thermostat, actuellement installé dans un placard, ne permet pas une régulation adaptée, ce qui n'assure pas la température attendue dans la salle.

Il est précisé que la mairie a décidé de prendre en charge ce sujet et que la situation sera régularisée au cours du mois de janvier.

Mme Bernichon signale par ailleurs que le cierge pascal est cassé et nécessite un remplacement.

Il est indiqué que cette situation sera traitée également dans les meilleurs délais, la mairie ayant décidé de procéder à la commande d'un nouveau cierge pascal destiné à l'église.

Vu par Nous, Maire de la commune de VILLIERS-EN-BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

La séance est levée à 20h22.

A Villiers-en-Bière, le 05/01/2026

Le Maire

A . TRUCHON